

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/05/2023  
Reçu en préfecture le 10/05/2023  
Publié le 22/05/2023  
ID : 974-249740101-20230510-2023\_038\_BC\_6-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 mai 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS MAI** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 3  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_038\_BC\_6**  
**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION**  
**ET L'EMPLOI du TCO 2023 2025 -**  
**Approbation de la demande de**  
**subvention et du plan de financement**  
**prévisionnel au titre du Fonds Social**  
**Européen**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Mélissa COUSIN

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 avril 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
10/05/2023

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2023**

**AFFAIRE N°2023\_038\_BC\_6 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU TCO 2023 2025 - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN**

**Le Président de séance expose :**

Depuis 2009, le TCO s'est engagé dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi afin d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, à travers différentes actions d'insertion, venant renforcer l'employabilité de ces personnes.

Il associe, à l'échelle des communes du territoire, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés.

Le PLIE du TCO permet une mise en cohérence des différentes politiques locales d'insertion pour les publics les plus en difficulté :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi, en difficulté sociale et/ou économique par une mobilisation, sur un territoire, de l'ensemble des outils de la politique de l'emploi et de l'insertion et par la mise en œuvre d'outils innovants.
- Accompagner le public visé vers un emploi durable.
- Contribuer au développement local et au développement économique du territoire.
- Mobiliser les partenaires locaux pour la mise en œuvre des étapes de parcours.

Le PLIE doit s'afficher comme une ressource pour le public accompagné et pour l'entreprise. Il doit permettre à un maximum de personnes très éloignées de l'emploi de s'inscrire dans un processus d'insertion avec une finalité d'emploi durable.

Le Conseil communautaire du 28 mars 2022 a approuvé le protocole PLIE sur la période 2022/2027.

Pour rappel, le PLIE est éligible aux financements européens, via le Fonds Social Européen (FSE) dont, le taux de cofinancement est de 80 % des dépenses éligibles.

Pour la nouvelle période de programmation FSE+ 2021/2027, l'appel à projets a été publié le 01 avril 2023 et se clôture le 31 mai 2023. Cet appel à projets s'inscrit dans la Priorité d'investissement 1 – Objectif spécifique 1.H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

**La présente délibération vise à approuver la demande de subvention FSE pour le projet relatif au PLIE du TCO ainsi que son plan de financement prévisionnel pour la période 2023/2025.**

Les actions présentées dans le cadre du PLIE sont :

- L'animation, la gestion, la valorisation et l'évaluation du dispositif.
- L'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

- Le financement du poste d'encadrant technique sur des ACI (atell le territoire afin de permettre aux personnes les plus éloignées de parcours leur permettant de travailler principalement les savoir-être nécessaire à l'emploi, les savoir-faire ainsi que de les accompagner dans le règlement de leurs problématiques sociales et professionnelles freinant leur insertion durable.
- Le développement de l'employabilité et de l'emploi des bénéficiaires par le biais de financement d'actions.
- Le développement de la démarche d'intégration de la clause sociale et l'expérimentation pour les modalités des Achats socialement et écologiquement responsables (marchés réservés par exemple).
- Le financement des logiciels de gestion, outil d'analyse et de contrôle permettant la gestion et le suivi des parcours individualisés des participants du PLIE, des heures de clause sociale et de l'adhésion à Alliance Ville Emploi (AVE), permettant une veille documentaire.
- Le financement d'actions de formation permettant une montée en compétences des personnes intervenants sur le dispositif (notamment via AVE).
- Le financement d'actions de communication sur le dispositif, sur le public, sur les actions, ...

D'autres activités sont également développées sur le territoire en faveur des bénéficiaires du PLIE (économie sociale et solidaire, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, ...).

**Nombre prévisionnel de participants** : 900 participants dont 450 femmes et 450 hommes

**Moyens mobilisés** : L'opération mobilise 5 ETP pour les missions opérationnelles et administratives au sein de la Direction Economie et Innovation.

**Plan de financement prévisionnel** :

Pour 2023/2025, la participation du Fonds Social Européen est de 3 435 834 euros (80 % des dépenses éligibles).

| PLAN DE FINANCEMENT PLIE - DEMANDE DE SUBVENTION FSE+ 2023-2025     |                    |                    |                    |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Postes de dépenses  | 2023               | 2024               | 2025               |
| Dépenses directes de personnel                                      | 243 656 €          | 260 442 €          | 260 442 €          |
| Dépenses de fonctionnement<br>(Cotisation/Parution presse/logiciel) | 22 000 €           | 22 000 €           | 22 000 €           |
| Dépenses de prestations externes                                    | 1 107 802 €        | 1 120 885 €        | 1 120 885 €        |
| <b>Total</b>  | <b>1 373 458 €</b> | <b>1 403 326 €</b> | <b>1 403 326 €</b> |
| Taux forfaitaire de 15%   | 36 548 €           | 39 066 €           | 39 066 €           |
| Montant global opération/an   | 1 410 007 €        | 1 442 393 €        | 1 442 393 €        |
| <b>Montant global opération/2023-2025</b>                           |                    |                    | <b>4 294 792 €</b> |
| Montant FSE/an - Taux 80%   | 1 128 005 €        | 1 153 914 €        | 1 153 914 €        |
| Contrepartie TCO/an   | 282 001 €          | 288 479 €          | 288 479 €          |
| <b>Montant FSE/2023-2025</b>  |                    |                    | <b>3 435 834 €</b> |
| Contrepartie TCO/2023-2025  |                    |                    | <b>858 958 €</b>   |

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/04/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention du PON FSE+ 21-27, au titre de l'appel à projet 1H, pour un montant prévisionnel de 3 435 834 €,
- **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISER** le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président